



# Ethnopoly aux Avanchets

**GENÈVE • Oliver Berthoud livre un témoignage à chaud d'une expérience originale qui s'est déroulée dans le quartier des Avanchets.**

Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2007, 9 heures du matin: 160 enfants se bousculent joyeusement devant le centre commercial de la cité des Avanchets entre les étals du marché du vendredi et la pluie menaçante. Il faut faire partir tous ces élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire par groupes de quatre, accompagné d'un adulte, à la découverte de la quarantaine de familles qui se sont portées volontaires pour faire connaître leur culture aux enfants du quartier.

Où est mon groupe? Vous n'avez pas un stylo? Comment marche ce système de points? A qui dois-je téléphoner en cas de problème? Je dois partir à 10 heures, qui peut me remplacer? Malgré les nombreux petits couacs, le départ est donné: les groupes d'enfants partent, certains au pas de course, à l'assaut des barres d'immeubles bariolées. Ethnopoly aux Avanchets commence enfin.

Ce jeu grandeur nature déjà joué à Berne est une première en Suisse romande. Des familles se proposent d'accueillir durant 20 minutes un groupe de quatre enfants chez elles, et de leur poser des questions pour entamer un dialogue sur leurs cultures respectives. Le groupe reçoit à la fin de la visite de un à trois points attribués par l'hôte: c'est plus la

courtoisie et la curiosité que les connaissances qui sont appréciées. Les groupes allant vers les postes plus éloignés reçoivent des points supplémentaires. Un adulte accompagne le groupe et informe par téléphone la table centrale qui comptabilise les points et oriente le jeu. Ici cette famille suisse a préparé une dégustation de chocolat. Ailleurs ce sont des spécialités ghanéennes. Là-bas c'est l'importance du premier juin dans l'histoire de Genève que les enfants découvrent. Pourquoi parle-t-on l'anglais dans tant de pays? Comment l'espagnol s'est-il répandu de par le monde?

Les postes se suivent et chaque fois c'est un autre univers qui s'ouvre, plein d'attentions et de tendresse pour ces enfants curieux, mais jamais envahissants. Tous se montrent en effet très respectueux des foyers qu'ils pénètrent («Madame, est-ce qu'on enlève les chaussures?»). Bref, à la pose de midi, le succès est déjà là, le miracle s'est produit: ça marche!

A 13 heures, les enfants se lancent avec enthousiasme dans la deuxième manche qui se termine deux heures plus tard. Dans la cohue et la joie, les enfants rejoignent leurs écoles avec leurs enseignants.



Le quartier des Avanchets à Genève. JJK

Mais la journée n'est pas pour autant finie: une grande fête a été préparée. Des centaines d'adultes et d'enfants se retrouvent donc le soir. Des spécialités culinaires du monde, où les fumets des Balkans se mêlent aux saveurs du Rwanda, ont été préparées par des habitants du quartier. Après une remise des prix surchauffée et mémorable (Helena, Jessica, Damaris et Milène sont les gagnantes), les spectacles de musique, danse et clowns se succèdent.

A minuit, une vingtaine de volontaires, épuisés mais contents, nettoient et rangent la salle: Ethnopoly est fini, mais on parle déjà de la deuxième manche.

Ce grand événement pour le quartier a demandé une année de préparation et de ténacité. Les enseignants des écoles se sont impliqués à fond pour préparer le jeu et les enfants, les animateurs de la maison de quartier ont bossé 28 heures par jour, l'association des parents (APECA) s'est jetée de plein dans l'aventure et 60 volontaires dont beaucoup de jeunes et quelques grands-parents se sont engagés avec enthousiasme toute la journée du vendredi.

Le projet a reçu aussi un fort soutien du groupement des associations de parents d'élèves du canton (GAPP), et des coups de pouce matériels ou fi-

nanciers de la commune de Vernier, du Canton et de la Confédération. De multiples liens entre associations et habitants, enseignants et parents, se sont tissés pendant la longue préparation d'Ethnopoly. Bien sûr que tous les problèmes d'un quartier et d'écoles ne se règlent pas avec un jeu. Le défi maintenant est de trouver comment élargir et approfondir la dynamique lancée.

Ce grand événement pour le quartier n'a pas intéressé les grands médias audiovisuels, pourtant avertis à l'avance. Aurait-il fallu prévoir un fait divers piquant digne de leur intérêt?

OLIVIER BERTHOUD, Cointrin

## IL FAUT REFUSER CETTE LOI

**VOTATIONS** Barbara Zbinden explique pourquoi elle s'oppose à la révision de la loi sur l'AI qui sera votée prochainement.

La 5<sup>e</sup> révision de l'assurance-invalidité est inacceptable et doit être refusée par le peuple suisse le 17 juin prochain. L'émission «Infrarouge» de la TSR du mardi 30 mai ne laisse plus aucun doute sur l'inefficacité et la violence de cette nouvelle loi. Celle-ci va jusqu'à désavouer la légitimité de la médecine et elle menace gravement l'équilibre psychique et la sécurité financière de nombreuses personnes atteintes dans leur santé. Les revenus déjà modestes de certains ménages seront encore davantage grevés, notamment par la suppression de la rente complémentaire versée à des conjoints renonçant à un travail rémunéré pour aider leur proche parent.

Bien qu'affichant une intention apparemment louable d'agir préventivement pour éviter des processus d'invalidation, la loi est en réalité construite sur des dérives éthiques dangereuses. Elle permet de contraindre des personnes malades à accepter des mesures d'entraînement au travail et des traitements médicaux forcés pour accroître leur rentabilité. Elle accorde aux médecins de l'AI le droit d'obliger les médecins traitants à leur communiquer des renseignements et autorise ainsi la levée du secret médical, fait sans précédent dans l'histoire des assurances sociales, puisque la levée du secret médical n'est, à ce jour, autorisée qu'exceptionnellement, dans des situations

graves (épidémies et procédures pénales en cas de maltraitance). La 5<sup>e</sup> révision de l'AI en banaliserait purement et simplement la pratique. Enfin, cette loi sanctionne les personnes vivant avec des douleurs physiques ou des souffrances psychiques difficiles à objectiver au lieu de les aider. L'AI doit rester un droit, même si d'aucuns voudraient en faire un instrument de charité ou de contrôle eugénique. Les investissements financiers prévus, soit plus de 500 millions, vont servir à financer l'engagement démesuré d'une nouvelle espèce de fonctionnaires-contrôleurs au lieu de soutenir réellement des personnes atteintes dans leur santé et des entreprises désireuses de construire ensemble des structures d'intégration professionnelle viables à long terme et accessibles à toutes les catégories de personnes handicapées.

La 5<sup>e</sup> révision de l'AI doit être refusée parce qu'elle manque cruellement d'une vision globale de l'être humain et d'une perspective financière équilibrée. Elle divise au lieu d'intégrer. Une partie de ses promoteurs émettent en effet des propos et des slogans intolérables. Dans l'opinion publique, domine désormais l'idée qu'en particulier les hommes et les femmes souffrant de handicaps psychiques sont des simulateurs. Très peu de personnes connaissent, par contre, le montant réel d'une rente AI moyenne, qui s'élève à environ 1500 francs par mois. Très peu de personnes aussi savent qu'une étude du programme national de recherche a mis en évidence qu'un rentier sur cinq vit en

dessous du seuil de pauvreté. Actuellement seules 8% des entreprises suisses engagent des personnes handicapées, un taux très éloigné du consensus global à propos de l'intégration professionnelle des personnes handicapées. De plus, parmi celles qui accèdent à un emploi, les personnes souffrant de maladies psychiques figurent en dernière position.

Une récente étude menée par Agile, la fédération suisse de l'entraide dans le domaine du handicap, a permis de situer à plus de 70% le nombre de personnes à charge des cantons et des communes ou des familles à la suite d'une réponse négative à leur demande de rente. L'urgence est donc à une information correcte et décente parce que la violence des divers préjugés qui ont désormais cours est malsaine pour la plupart des personnes souffrant de maladies psychiques et qui éprouvent le désir d'être utiles et intégrées à leurs communautés. Pour cela, elles ont besoin de places et de taux de travail adaptés à leur vulnérabilité et la loi n'a rien prévu d'efficace pour répondre à ce besoin légitime. C'est pourquoi, il faut refuser cette loi.

BARBARA ZBINDEN, Coordinatrice de la CORAASP (Coordination romande des associations d'action pour la santé psychique)

## «JE SUIS ÉTONNÉ»

**RÉACTION** Georges Letellier, député hors parti au Grand Conseil genevois et ancien membre du Mouvement citoyen genevois (MCG), réagit au compte rendu du Grand Conseil du 28 mai dernier. Une

séance au cours de laquelle un projet de loi qui proposait de rendre inéligible tout citoyen ayant des dettes ou faisant l'objet de poursuite a été refusé et au cours de laquelle le différend qui l'oppose à son ancien collègue Eric Stauffer a tendu les débats. Ce dernier accusant M. Letellier de s'être vanté d'avoir tué des Algériens durant la guerre d'indépendance.

Je suis étonné des propos relatés dans votre journal du 29 mai. Vous étiez présent à la séance plénière et vous avez pu constater que la vice-présidente du Grand Conseil (socialiste) ne m'a pas laissé m'exprimer pour ne laisser parler que le seul M. Eric Stauffer dont les propos diffamatoires à mon endroit, sans intervention de la part de la vice-présidente, laissent supposer une connivence certaine entre les partis touchés par cette loi.

Néanmoins je me permets d'informer les déclarations suivantes:

A) M. Sauffer n'est pas le cofondateur du Mouvement citoyen genevois (MCG) comme il le prétend, pour satisfaire son ego. Il n'était qu'un exécutant (vindicatif de par sa situation sociale), mais un exécutant. Les fondateurs du MCG sont M. Théo Jovanovitch et M. Georges Letellier.

B) Vu le nombre de députés «alimentaires» qui siègent en plénière et qui décrédibilisent le Parlement aux yeux du citoyen, j'ai déposé ce projet de loi, sur l'éligibilité des députés, pour maintenir l'éthique parlementaire.

On ne peut pas donner des leçons de civisme et de gestion financière en plénière tout en ayant des dettes envers le ci-

toyen et en étant protégé par un acte de défaut de biens qui vous met à l'abri de toute sanction financière. En clair, pour donner l'exemple, l'élu doit être lui-même exemplaire. Voilà le sens de ce projet de loi... refusé par la gauche et... le MCG, évidemment.

c) Le conseiller d'Etat Laurent Moutinot (socialiste) a reconnu le côté moral de ce projet de loi, mais, a-t-il dit, «il est contraire au droit constitutionnel et aux Droits de l'homme». Tout le monde, sauf mon ex-parti, a suivi ses recommandations et le projet a été refusé. Moralité: les Devoirs de l'homme (les obligations morales) sont passés sous les fourches caudines du Droit tout puissant, incivilité de plus.

d) Dernier point: l'Algérie, provocation insultante de M. Stauffer. Je n'ai fait que mon devoir d'appelé, sans plus et j'ai la conscience en paix.

L'insulte à mon endroit, reprise par votre journal, est tout simplement une diffamation grave de M. Stauffer qui se permet de mentir, de diffamer, d'insulter, de calomnier et de provoquer en toute quiétude, à l'abri de la justice (grâce à son acte de défaut de biens).

GEORGES LETELLIER, député hors parti au Grand Conseil genevois.

## DROIT DE RÉPONSE

Je vous écris en qualité d'avocat de M. Marc Rich.

Votre édition du 24 mars 2007 contient les passages offensifs suivants:

«Négociant réputé l'Etasunien Marc Rich doit surtout la célébrité à sa condamnation en 1983 à la bagatelle de 325 ans de prison. La justice de son

pays lui reprochait d'avoir violé l'embargo sur l'Iran, échangeant des armes contre du pétrole.»

Tout ceci est injurieux et faux:

1. Marc Rich est citoyen israélien et espagnol, pas «Etasunien». Votre assertion est donc fautive.

2. Marc Rich a été accusé de violations comportant de peines théoriques d'un maximum de 325 ans de prison, mais n'a jamais subi ni un procès ni une condamnation. C'est de notoriété publique.

3. S'il est vrai que certaines de ses sociétés ont une fois été accusés d'avoir «trading with the enemy» (Iran), ces accusations ont été révoquées plus tard.

4. Marc Rich n'a jamais été accusé du trafic des armes, ni avec l'Iran ni avec d'autres pays.

ANDRÉ WICKI, avocat, Zurich

Précisions de la rédaction:

1) Outre ses nationalités israélienne et espagnole, M. Rich est-il toujours Etasunien ou a-t-il renoncé à son passeport US? La question est controversée. M. Rich affirme avoir abandonné cette nationalité. Dont acte!

2-3) En effet, M. Rich n'a jamais été jugé. Et pour cause: inculpé, il s'est soustrait à une audience et s'est installé en 1983 en Suisse. Celle-ci n'a pas donné suite à une demande d'entraide judiciaire étasunienne. Les charges pesant sur M. Rich ont toutefois couru jusqu'en 2001, lorsque Bill Clinton lui a concédé une «grâce présidentielle» (presidential pardon), ses sociétés ayant payé une amende.

4) Nostra Culpa: M. Rich n'a pas été accusé par la justice de trafic d'armes. Les charges retenues contre lui étaient notamment: «commerce avec l'ennemi» (l'Iran sous embargo) et évasion fiscale. Nous regrettons l'effet que nos propos ont pu produire et présentons toutes nos excuses à M. Marc Rich.

LE COURRIER